

Questions au Feuilleton

9. a) Oui, 70 p. 100 des lettres reçues des médecins contenaient des commentaires positifs à l'endroit de cette initiative et plusieurs personnes recommandaient la poursuite de cette expérience dans les années futures. Certains se préoccupaient de la rentabilité de l'opération. Enfin, on a préparé des réponses pour toutes les lettres reçues. b) Les commentaires étaient en général favorables à la troussé.

LE POSTE-FRONTIÈRE DE WOODSTOCK (NOUVEAU-BRUNSWICK)

Question n° 4473—M. Crosby:

1. Quels agents ou employés du ministère du Revenu national (Douanes) étaient en fonctions ou présents au poste-frontière, entre Woodstock (N.-B.) et Houlton (Maine), le 31 juillet 1982, entre environ 23 h. 35 et minuit?

2. Quels sont l'âge, le niveau d'instruction, le grade, le poste et les années de service de chacun d'entre eux?

3. Des plaintes ont-elles été portées contre l'un d'entre eux pour conduite incorrecte ou abusive par des personnes qui y ont franchi la frontière ou au nom de ces dernières, ou l'un quelconque de ces agents ou employés a-t-il été accusé d'avoir menacé des personnes qui s'y sont présentées?

4. Le Ministère tient-il un dossier des personnes qui franchissent la frontière aux postes-frontière entre le Canada et les États-Unis et, le cas échéant, le dossier identifie-t-il la personne par son nom et son adresse et précise-t-il les marchandises importées au Canada?

5. Le Ministère établit-il et conserve-t-il une liste des personnes qui, selon ses agents, ont enfreint une règle ou un règlement des douanes et accise ou de toute autre question pertinente au franchissement de la frontière?

6. Quel genre de dossier tenu ou établi par le Ministère consulte-t-on ou utilise-t-on lorsqu'une personne, dont le nom figure au dossier, franchit la frontière canadienne?

7. Quels sont les ministres du cabinet qui ont traversé la frontière, venant de l'étranger, depuis le 1^{er} mars 1980, et, pour chacune de leurs arrivées au Canada, quelle déclaration a été faite et, lorsque des marchandises ont été déclarées, quelle en était la liste?

L'hon. Pierre Bussièrès (ministre du Revenu national): 1. Les agents suivants étaient en fonction au bureau de Woodstock (Nouveau-Brunswick) le 31 juillet 1982 entre 23 h 35 et 24 h:

Un surintendant intérimaire—(PM-2)
Trois inspecteurs des douanes—(PM-1)
Un agent des douanes-étudiant

2. Les renseignements demandés sont protégés par la loi sur l'accès à l'information. Cependant, les énoncés de qualités des agents concernés figurent ci-après.

3. Les plaintes suivantes ont été portées à l'égard des agents du bureau de Woodstock pour les années financières indiquées:

1982/1983—	Aucune
1981/1982—	Une valable; une non valable
1980/1981—	Aucune
1979/1980—	Deux valables; une non valable
1978/1979—	Une valable; trois non valables et une où le plaignant et l'agent étaient en faute

Aucun agent ou employé n'a été accusé d'avoir menacé quiconque ayant franchi la frontière à ce bureau.

4. Il n'est pas tenu de dossier sur chaque personne qui franchit la frontière. Toutefois, lorsque des droits et des taxes sont évalués et perçus, une copie de la formule de déclaration est conservée pour la comptabilité. Voir la réponse à la question n° 5.

5. Oui, le ministère tient un dossier sur toute personne faisant l'objet d'une saisie.

6. Tout renseignement concernant la présentation de ces dossiers et leur contenu est protégé par la loi sur l'accès à l'information.

7. Nous ne disposons d'aucun dossier. Voir les réponses aux questions 4 et 5 ci-dessus.

Énoncé des qualités requises

PM-2 Surintendant des douanes

Qualités essentielles

Exigences fondamentales:

Études: Avoir terminé avec succès ses études secondaires ou l'équivalent.

Exigences linguistiques: Certains postes exigent la connaissance de l'anglais alors que d'autres exigent la connaissance du français et de l'anglais.

Expérience: Expérience dans le domaine de l'interprétation, de l'application et de la mise en vigueur de lois, de règlements et de directives ayant trait aux opérations douanières et exigeant que le candidat fasse preuve de discrétion et de jugement.

Exigences cotées:

Connaissances: Connaissance des lois, règlements, politiques, procédures et techniques ayant trait au contrôle du mouvement international de biens et de personnes.

Connaissance des règlements, procédures et techniques ayant trait à la gestion du personnel dans la Fonction publique.

Aptitudes:

Aptitude à surveiller des employés, y compris interpréter et mettre en vigueur les conventions collectives, conseiller et former le personnel, contrôler et évaluer le rendement du personnel et prendre des mesures disciplinaires.

Aptitude à planifier, à coordonner et à contrôler l'activité dans une zone d'opérations douanières particulière y compris déterminer les besoins en personnel, répartir les ressources et vérifier si l'on respecte les normes de mise en vigueur et de contrôle.

Aptitude à organiser des entrevues et des réunions et à rédiger des rapports et de la correspondance.

Qualités personnelles:

Initiative, discrétion, minutie, fiabilité et souplesse.

Aptitude à nouer des relations interpersonnelles efficaces, surtout lors des rapports avec les représentants d'autres ministères du gouvernement, les forces policières et le public.

Énoncé des qualités requises

PM-1 Inspecteur des douanes

Qualités essentielles

Exigences fondamentales:

Études: Études secondaires terminées avec succès ou l'équivalent.

Exigences linguistiques: La connaissance de l'une ou l'autre des langues officielles est essentielle pour occuper ce poste.